

BILLS DU GOUVERNEMENT: SANCTION-
NES—*Suite.*LOI DE LA MARINE DE GUERRE DU
CANADA—*Suite.*

Sir W. Laurier—Substitue "Département du service de la marine" à "ministère marine et pêcheries"—7785; attributions de ce département—7785; service de protection pêcheries—7785; télégraphie sans fil—7786; transférés à ce département—7787; nouveau sous-ministre—7787; ministre existant—7787.

Art. 4—commandement en chef—7787.

M. Northrup—En contradiction avec Acte A. B. du Nord—7789.

Sir W. Laurier—Calqué sur loi milice—7789; interprétation art. 15 en face art. 9—7789; délégation autorité—7790; le roi et la prérogative sur marine en Angleterre—7790; interprétation Todd—7790; erreur Gladstone—7791; aucun tory—7791; le roi d'Angleterre ne possède en Angleterre aucun pouvoir au sujet de l'armée ou de la marine sauf ceux qu'il peut exercer par ses ministres responsables au parlement—7791; la constitution d'Angleterre a été donnée au Canada en 1867—7793.

M. J. A. Currie—Todd pas autorité constitutionnelle—7794.

M. Borden—Différence entre constitution écrite et non écrite—7796; toute loi faite par Parlement à l'encontre de l'acte de l'A. B. du Nord ne vaut rien contre cet acte—7796b.

Hon. Aylesworth—Accusations absurdes de préparation de cession—7796b; traditions britanniques—7796b; argument Northrup 7796c; loi 1865 modifiée par loi 1867—7796d; pouvoir donné au Canada de légiférer sur marine—7796; loi 1865 affirme ne pas restreindre droits des législateurs donc ne restreint pas pouvoirs 1867—7788; loi impériale 1867 permettant au gouvernement impérial d'accepter assistance navale des colonies—7799; l'interprétation du terme "attribué"—7799; lois 1886, 1868 et refonte 1886 contenant clause permettant administration des forces au parlement canadien—7800; jamais désavouées—7801; cause Banque Maritime du Canada vs Receveur général du Canada—7802; un acte du conseil privé d'Angleterre est un acte du roi lui-même—7802; le parlement canadien dans sa sphère a même autorité que parlement impérial—7803; le parlement impérial a le droit de légiférer sur forces militaires de navales de Grande-Bretagne—7803; l'article 91 de l'acte de l'A. B. du N. nous donne pouvoir légiférer sur marine que nous créons—7803.

M. Northrup—Limitation pouvoir constitutionnel du Canada—7806.

M. J. A. Currie—La loi 1661—7806; commandement armée et flotte au roi seul—7806; soldées par mandat royal—7806; l'autorité des forces militaires et navales de l'empire et des colonies appartient au roi seul—7808.

M. Congdon—Ces principes ont valu à un roi d'Angleterre sa tête—7809; la vraie question—7809; si l'on veut empêcher les colonies de rien faire pour la marine

BILLS DU GOUVERNEMENT: SANCTION-
NES—*Suite.*LOI DE LA MARINE DE GUERRE DU
CANADA—*Suite.*

M. Congdon—*Suite.*

c'est de dire qu'elles devront s'en remettre aux ministres impériaux—7809.

M. Lancaster—Notre constitution ne nous permet pas de nous mêler des affaires impériales—7810.

M. Doherty—Le parlement n'a pas le droit d'interpréter acte de l'A. B. du N.—7814; on devrait laisser aux tribunaux d'interpréter ce que veut dire "Sa Majesté"—7814.

M. R. L. Borden—Opinion Fitzpatrick—7815; prérogatives de la couronne d'après Lowell, Bagehot—7816.

Sir W. Laurier—Cas de l'Australie analogue au nôtre—7819; art. 51 constitution—7819; loi Georges E. Cartier—7820; opinion Fitzpatrick pas suivie—7820.

M. R. L. Borden—Lit opinion Fitzpatrick—7821.

Sir W. Laurier—Modifie article conformément à loi de milice—7822.

M. W. F. Maclean—Le parlement canadien peut affirmer son droit de restreindre les prérogatives de la couronne—7823.

M. J. A. Currie—Gravité des changements constitutionnels—7824.

Article adopté—7825.

Art. 6—7825.

M. Blain—Veut qu'argent de construction soit dépensé en Canada comme promis—7827.

Sir W. Laurier—Fera tout en son possible—7828; achat "Rainbow".

M. Daniel—Documents pour consommation charbon Niobé—7825.

M. R. L. Borden—L'arsenal d'Halifax—7830; estimation coût flotte \$60,000,000—7831.

Sir W. Laurier—Détails du "Niobé"—7833.

M. H. H. McLean—Confusion quant à "Niobé"—7836.

M. J. A. Currie—Inconvénient des chaudières démodées—7837.

M. J. D. Reid—Négociations d'achat conduites à Montréal—7838; commission 5 p. c.—7838.

Sir W. Laurier—Aucune commission—7839; décret en conseil—7839.

Sir Fred. Borden—Pas de commission—7843; mode de direction département approuvé par amirauté impériale—7843.

M. Armstrong—Demande pourquoi amiral Kingsmill a quitté marine anglaise?—7845.

Sir W. Laurier—Nombre d'hommes en exercice durant 4 années prochaines—7845.

Sir Fred. Borden—Chiffres entretien "Niobé" et "Rainbow"—7846.

Art. 9—7846.

Hon. Haggart—Proteste contre substitution gouverneur en conseil à Sa Majesté—7846.